

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le 11 janvier 2016, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse
M. Éric Provencher, conseiller siège no 1
M. Douglas Beard, conseiller siège no 2
M. Simon Lauzière, conseiller siège no 3
M. Christian Girardin, conseiller siège no 4
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège no 6

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège no 5

Tous formant quorum sous la présidence de madame Thérèse Francoeur, mairesse.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Heidi Bédard, *g.m.a.*, Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte.

001-01-2016 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR, SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 11 JANVIER 2016 – 19 H 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 17 DÉCEMBRE 2015
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
 - 4.1. DEMANDE DE CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE EN LOISIRS DE PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC (ARLPHCQ)
5. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 5.1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS
 - 5.2. DÉPÔT - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES
 - 5.3. DÉPÔT - ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
 - 5.4. REDDITION DE COMPTE MTQ - 298 088 \$
 - 5.5. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

- 5.6. FACTURATION QUOTE-PART INCENDIE
- 5.7. FACTURATION ENTRETIEN DE SIGNALISATION
- 5.8. ACQUISITION D'ANTOINE
- 5.9. ACQUISITION DU BACK UP – RÉSEAU
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. CAMION INCENDIE
- 7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1. ACHAT DE 22 LUMIÈRES AU LED
 - 7.2. TRAVAUX DANS LES EMPRISES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE
- 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1. ADOPTION RÉGLEMENT N° 547-5 (PETITE CHAPELLE)
 - 9.2. AVIS DE MOTION RÉGLEMENT ÉPANDAGE
 - 9.3. DEMANDE À LA CPTAQ - APPUI
- 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. CLIC SUR LES AÎNÉS – PROJET FADOQ
 - 10.2. ENTENTE DE COORDINATION – LOISIRS KINGSEY
 - 10.3. ACTIVITÉS SPORTIVES CEC
 - 10.4. ÉQUIPEMENTS POUR PATINOIRE
- 11. SUJETS DIVERS
- 12. RAPPORT DES ÉLUS
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que les points suivants soient retirés de l'ordre du jour :

- 5.6. TARIFICATION 2015 POUR ENTRAIDE INCENDIE
- 5.9. APPUI À LA MRC DE DRUMMOND ET PARTICIPATION À LA RÉALISATION D'UN PDZA

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

002-01-2016 3.1 PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 17 DÉCEMBRE 2015

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015.

Adoptée.

003-01-2016

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

D'adopter les procès-verbaux du 17 décembre 2015.

Adoptée.

4 COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

004-01-2016 4.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION DE L'ARLPHCQ

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accorde une contribution de 100 \$ pour le développement d'activités de loisirs adaptées pour personnes handicapées de la région de Drummondville.

Adoptée.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

005-01-2016 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR DÉCEMBRE 2015

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de décembre 2015, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

| | |
|--|----------------------|
| <u>Revenus</u> | <u>175 034,60 \$</u> |
| Taxes | 38 487,34 \$ |
| Protection incendie | 3 891,25 \$ |
| Permis et dérogation | 30,00 \$ |
| Redevance matières résiduelles | 11 745,68 \$ |
| Subv. Programme d'aide aux aînés (entrée en vigueur en 2016) | 529,00 \$ |
| Subv. Entretien du réseau routier (député) | 57 000,00 \$ |
| Carrière et sablière | 58 862,92 \$ |
| Remb. formation pompier Kingsey Falls et Danville | 920,83 \$ |
| Entente préventionniste – Saint-Lucien | 2 181,51 \$ |
| Autres revenus | 1 386,07 \$ |
| | |
| <u>Dépenses</u> | <u>181 284,13 \$</u> |
| Rémunération des élus | 13 703,59 \$ |
| Rémunération régulière | 19 087,10 \$ |
| Rémunération incendie | 9428,13 \$ |
| Factures déjà payées | 6 105,05 \$ |
| Factures à payer | 132 960,26 \$ |

Adoptée.

5.2 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

5.3 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR LA PÉRIODE DE DÉCEMBRE 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chaque membre du Conseil le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du mois de décembre. La mairesse dépose ledit rapport à la séance.

006-01-2016 5.4 REDDITION DE COMPTE MTQ – 298 088 \$

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 298 088 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QUE un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey nomme Deloitte et Touche en tant que vérificateur externe pour la présente reddition de comptes.

Adoptée.

007-01-2016 5.5 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyé par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la direction générale de la Municipalité soit autorisée à payer les dépenses incompressibles et à affecter les postes budgétaires ci-dessous mentionnés à la réception des factures ou à l'échéance de leur paiement :

- Rémunération et allocations de dépenses du maire et des conseillers;
- Rémunération des employés municipaux;
- Rémunération des pompiers;
- Retenues sur les salaires à verser aux gouvernements, incluant les assurances collectives;
- Frais de poste;
- Téléphone (Bell Canada et Bell Mobilité);
- Internet (Bell Canada et Câblovision Warwick);
- Hydro-Québec;
- Crédits de taxes;
- Essence des véhicules (carte Sonic);
- Tout montant dû à la suite de l'octroi d'un contrat;
- Tout montant suivant l'autorisation d'une dépense par résolution (ex. : formation, frais de déplacement et de repas, etc);
- Toutes dépenses payées par un employé pour le compte de la Municipalité.

Adoptée.

008-01-2016 5.6 FACTURATION QUOTE-PART INCENDIE

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyé par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que soit autorisée la facturation 2016 pour les quotes-parts incendie suivantes :

- Danville.....2 000 \$;
- Saint-Lucien45 973 \$.

Que le tarif applicable pour la main-d'œuvre soit de :

- 32,60 \$ pour le directeur du service incendie;
- 26,54 \$ pour les officiers;
- 25,18 \$ pour les pompiers à temps partiel.

Que cette tarification soit pour toutes les ententes incendies à l'exception des villes de Kingsey Falls, Danville et Tingwick.

Adoptée.

009-01-2016 5.7 FACTURATION ENTRETIEN DE SIGNALISATION

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyé par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que soit autorisée la facturation 2016 pour l'entretien de la signalisation :

- Camping Lac aux Bouleaux..... 250 \$;
- Camping Parc Central 150 \$;

Adoptée.

010-01-2016 5.8 ACQUISITION D'ANTOINE

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey effectue l'acquisition du logiciel de gestion documentaire Antoine pour un projet total d'environ 4 500 \$.

Adoptée.

011-01-2016 5.9 ACQUISITION DU BACK UP – RÉSEAU

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey effectue l'acquisition du back up réseau pour un projet total d'environ 5 000 \$.

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

012-01-2016 6.1 CAMION INCENDIE

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise le directeur des incendies à faire changer la transmission du camion incendie 6007 au coût de 5 561,85 \$ taxes en sus.

Adoptée.

7. TRAVAUX PUBLICS

013-01-2016 7.1 ACHAT DE 22 LUMIÈRES AU LED

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise le directeur des travaux publics, M. Bruno Gamache, à effectuer l'acquisition de 22 lumières au LED tel que prévu lors des travaux budgétaires 2016.

Adoptée.

014-01-2016 7.2 TRAVAUX DANS LES EMPRISES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2016 à l'intérieur de l'emprise des routes étant sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec.

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits.

Que la Municipalité nomme M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par la MTQ pour lesdits travaux.

Adoptée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

Le rapport de décembre d'enfouissement vs recyclage n'ayant pas été reçu avant la réunion, il sera présenté le mois prochain.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

015-01-2016 9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 547-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 547, ZONE AV-3

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge approprié de modifier le règlement de zonage afin de permettre des usages autre qu'agricoles dans la zone AV-3 (agricole viable), pour le terrain situé au 936, 9^e Rang (Petite Chapelle St-Gérard, lot 15B-P du rang 9 du cadastre du Canton de Kingsey);

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) prévoit qu'il est

nécessaire d'adopter un premier projet de règlement à cet effet et que celui-ci doit faire l'objet d'une assemblée de consultation publique;

CONSIDÉRANT QU' un exemplaire du règlement a été remis aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 5 octobre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement n° 547-5, dont le contenu est énoncé ci-après :

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE DRUMMONDVILLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

**RÈGLEMENT N° 547-5
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 547, ZONE AV-3**

| | |
|---------------|---|
| ATTENDU QUE | la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; |
| ATTENDU QU'IL | s'agit de permettre des usages autres qu'agricoles dans la zone AV-3 (agricole viable), pour le terrain situé au 936, 9 ^e Rang (Petite Chapelle St-Gérard, lot 15B-P du rang 9 du cadastre du Canton de Kingsey); |
| ATTENDU QUE | les usages demandés sont : salle de réception (mariages, réunions d'organismes communautaires), salle de spectacle et concerts intimes et salle d'accueil et de montre pour l'auto-cueillette des sapins de Noël; |
| ATTENDU QU'IL | s'agit de la reconnaissance d'un bâtiment actuellement utilisé pour ces mêmes fins dans la zone agricole et que la MRC Drummond mentionne, dans un avis préliminaire, que les usages demandés sont conformes aux orientations du schéma d'aménagement, au règlement de contrôle intérimaire et aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles; |
| ATTENDU QUE | la Municipalité désire revitaliser le milieu en offrant un attrait touristique et culturel qui la démarque des autres municipalités et que, dans ce contexte, il est souhaitable d'appuyer le projet; |
| ATTENDU QUE | la Petite Chapelle St-Gérard apporte des retombées économiques non négligeables pour la Municipalité en raison de la renommée tant locale que régionale pour la qualité des concerts offerts de la part d'artistes de renom pour des interprétations de musique classique et traditionnelle; |
| ATTENDU QUE | la salle de spectacle de la Petite Chapelle St-Gérard répond à différents besoins de la communauté, dont la tenue de campagne de financement d'organismes communautaires de la Municipalité; |

ATTENDU QU'

un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 5 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller _____

Appuyé par le conseiller _____

Et résolu:

Qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 547-5 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit à savoir:

1. PREAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

2. MODIFICATION

La grille des usages et normes d'implantation par zone, reproduite à l'annexe VII faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 547 de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, comme il est spécifié à l'article 123, est modifiée comme suit :

a) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « AV-3 » et à la ligne « Services récréatifs intensifs – C3.5a », l'expression « X¹⁶ », permettant ainsi cette classe d'usages sous réserve des restrictions prévues à la note 16;

b) En ajoutant dans la section « Notes » de la grille, la note « 16 » qui se lit comme suit :

« 16 – Comprend uniquement les usages salle de réception (mariages, réunions d'organismes communautaires), salle de spectacle et concerts intimes et salle d'accueil et de montre pour l'auto-cueillette des sapins de Noël. »;

3. ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Thérèse Francoeur
Mairesse
trésorière

Heidi Bédard
Directrice générale et secrétaire-

Adoptée.

9.2 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT ÉPANDAGE

Un avis de motion est donné par le conseiller M. SIMON LAUZIÈRE à l'effet qu'un règlement visant à prohiber l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant les jours, jusqu'à concurrence de 12, dont elle précise les dates parmi celles qui sont postérieures au 31 mai et antérieures au 1^{er} octobre, de façon que la prohibition ne s'applique pas pendant plus de trois jours consécutifs, sera adopté.

016-01-2016 9.3 DEMANDE À LA CPTAQ - APPUI

CONSIDÉRANT QUE le demandeur dépose une demande pour utilisation à une fin autre que l'agriculture en vue d'obtenir les autorisations requises pour l'exploitation d'une sablière;

CONSIDÉRANT QUE la demande est soumise pour une durée de 10 ans tant pour la superficie déjà autorisée que pour celle demandée;

CONSIDÉRANT QUE la sablière est située sur les lots 14C, 14D et 15 A du Rang 4 du Canton de Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE l'aire visée pour l'agrandissement de la sablière occupe un boisé qui présente peu d'intérêt commercial ayant été défriché dans les années 70, ainsi qu'un champ en pâturage;

CONSIDÉRANT QUE la superficie ouverte sera limitée à 4 ha en tout temps et le drainage de surface sera maintenu;

CONSIDÉRANT QU' un plan de remise en état est déjà élaboré et sera appliqué, afin que les superficies exploitées puissent être mises en culture après l'exploitation de la sablière;

En conséquence,
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyé par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de Transport Fréchette inc., sur les lots 14C, 14D et 15A du Rang 4 du Canton de Kingsey, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

017-01-2016 10.1 CLIC SUR LES AÎNÉS – PROJET FADOQ

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie le projet « Clic sur les aînés » du Club FADOQ de Saint-Félix-de-Kingsey.

Que la Municipalité mette à la disposition du Club la salle Desjardins pour leurs activités en lien avec le programme « Clic sur les aînés ».

Que le prêt de la salle soit conditionnel à sa réservation préalable.

Adoptée.

018-01-2016 10.2 ENTENTE DE COORDINATION – LOISIRS KINGSEY

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey le contrat de coordination des fêtes avec Loisirs Kingsey pour l'année 2016.

Que la Municipalité assume les frais relatifs au prêt du personnel pour le service de secourisme.

Adoptée.

019-01-2016 10.3 ACTIVITÉS SPORTIVES CEC

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise l'utilisation de la salle du Centre Eugène-Caillé pour le badminton libre les lundis et mercredis soir suivant les sessions de Zumba, soit après 19 h 30.

Adoptée.

10.4 ÉQUIPEMENTS POUR PATINOIRE

Les élus ont été informés de l'obligation du port de l'équipement de sécurité lorsqu'il y a du hockey à la patinoire.

Une affiche concernant le port obligatoire de l'équipement sera affichée à l'entrée de la patinoire, du vestiaire ainsi que sur Facebook et un publipostage.

11. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est apporté.

12. RAPPORT DES ÉLUS

La mairesse invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

020-01-2016 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyé par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée à 20 h 42 .

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Thérèse Francoeur, mairesse

Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire- trésorière